



# Partie pour rester



**P**ROFESSEURE des écoles dans les Hauts-de-Seine (92) depuis 2003, Virginie se bat depuis onze ans pour décrocher une mutation en Corrèze, son département d'origine. Cette année encore, elle restera sur la touche. Sur les 264 demandes de mutation enregistrées par l'académie du département, seulement 19 viennent d'être acceptées.

Au cœur de sa bataille : le fameux système de points, ou barème qui conditionne toute mutation. « Si vous êtes célibataire – ce qui a été mon cas pendant de longues années –, vous n'obtenez presque aucun point. Après quatorze ans d'activité, j'ai acquis 26,5 points d'ancienneté et 36 points d'échelon, là où il fallait, cette année, entre 600 et 700 points pour avoir une chance de quitter les Hauts-de-Seine... Un professeur célibataire avec vingt ans d'ancienneté ne pourra donc jamais être muté ? C'est injuste ! »

Découragée, Virginie se met, en 2014, en disponibilité et travaille comme surveillante dans un lycée privé, à Brive.

Insatisfaisant : à la rentrée 2016, Virginie, qui veut toujours enseigner, se résout à reprendre un temps partiel annualisé. Où ça ? Pas d'autre choix que le 92, auquel elle est toujours rattachée. « Pendant mes cinq

mois d'activité, je dors chez une amie et je rentre chez moi le week-end, en bus. Départ de Brive chaque dimanche soir à 23 h 30 ; arrivée à Paris chaque lundi matin à 5 h 30. » Sportif ! « Pendant ce temps-là, en Corrèze, l'inspection académique cherche désespérément des enseignants. Je ne peux y prétendre car je suis titulaire... dans les Hauts-de-Seine. A la rentrée prochaine, sa demande de détachement pour un lycée professionnel du Limousin ayant échoué, elle reprendra un mi-temps dans le 92...

« Nous avons besoin d'avoir des enseignants dans les classes. Sinon, ce sont les élèves qui sont pénalisés », explique au « Canard » la directrice académique des Hauts-de-Seine. Et, des enseignants absents ou épuisés, ça ne les pénalise pas ?

**Emmanuelle Jacquet**

